

Roissy, 13 décembre 2021

**Air France-KLM a remboursé 500 millions d'euros de l'encours de 4 milliards d'euros du prêt garanti par l'Etat français (le « PGE ») et a négocié une modification du profil de remboursement avec l'échéance finale repoussée du 6 mai 2023 au 6 mai 2025**

---

Suivant les premiers signes de reprise du trafic aérien mondial, combinés à un meilleur accès aux marchés de capitaux, Air France-KLM a convenu avec le syndicat des 9 banques participant au PGE et l'Etat français de rembourser un montant de 500 millions d'euros de l'encours actuel du PGE, permettant de le ramener à 3,5 milliards d'euros au 10 décembre 2021 et, concomitamment, d'en modifier le profil de remboursement en remplaçant le versement unique prévu le 6 mai 2023 par le profil progressif suivant, avec, au plus tard, à la discrétion d'Air France-KLM, une échéance finale le 6 mai 2025 :

- Mai 2023 : remboursement partiel d'un montant de 800 millions d'euros, soit un encours restant dû de 2,7 milliards d'euros,
- Mai 2024 : remboursement partiel de 1,35 milliards d'euros, soit un encours restant dû de 1,35 milliards d'euros,
- Mai 2025 : remboursement final de 1,35 milliards d'euros, (il n'y aura plus d'encours restant dû après cette date).

Ce remboursement partiel et le nouveau profil de remboursement amorti du PGE constituent une nouvelle étape dans la restructuration du profil de la dette et du bilan du Groupe Air France-KLM, après celles du lancement d'une augmentation de capital d'un milliard d'euros et d'une conversion d'un prêt de l'État français de 3 milliards d'euros en trois obligations perpétuelles en avril dernier, du lancement de l'émission de deux tranches d'obligations senior pour un montant total de 800 millions d'euros en juillet, de la mise en place d'un programme EMTN (Euro Medium Term Note) en septembre et de l'obtention d'une notation ESG sollicitée auprès de Standard & Poor's en octobre.

Comme préalablement indiqué, des discussions sont en cours sur d'autres mesures de renforcement du bilan du Groupe Air France-KLM. Celles-ci pourraient inclure l'émission d'instruments de fonds propres et de quasi-fonds propres, en fonction des conditions de marché.

## Relations investisseurs

**Olivier Gall**  
+33 1 49 89 52 59  
[olgall@airfranceklm.com](mailto:olgall@airfranceklm.com)

Website: [www.airfranceklm.com](http://www.airfranceklm.com)

## Service de presse

**Michiel Klinkers**  
+33 1 49 89 52 60  
[michiel.klinkers@airfranceklm.com](mailto:michiel.klinkers@airfranceklm.com)

+33 1 41 56 56 00